

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

**OBJET : Pays d'Art et Histoire – Demande de soutien financier 2013
auprès de la Région Poitou-Charentes**

Mesdames, Messieurs,

Le 13 février 2012, la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais a signé une convention pluriannuelle pour la mise en oeuvre du label de Pays d'Art et Histoire.

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes met en oeuvre une politique d'aides en faveur du patrimoine, et notamment l'accompagnement technique et financier des Villes et Pays d'art et d'histoire pour des actions ciblées, à hauteur de 35 %.

Il convient de solliciter cette aide auprès du Conseil Régional au titre de l'année 2013

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention pluriannuelle du Pays d'Art et Histoire signée avec l'Etat le 13 février 2012,

CONSIDERANT le recrutement de l'animateur du Pays d'Art et Histoire opéré à compter du 1er septembre 2012,

CONSIDERANT que le budget 2013 affecté au label est de 90 800 €, conformément au tableau ci-dessous,

CONSIDERANT que le dossier de demande de soutien financier est conforme au cahier des charges défini par le Conseil Régional,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide :

- ◆ de solliciter l'aide financière prévue auprès du Conseil Régional, afin de mettre en place les actions de valorisation définies dans le tableau ci-dessous et dans le dossier de demande de soutien financier,
- ◆ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 10 juin 2013

n° 11

page 2/2

BUDGET GLOBAL PAYS D'ART ET HISTOIRE - 2013**ANIMATEUR PAYS ART ET HISTOIRE ET PERSONNEL**

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC
Salaire Animateur	36 600,00 €	50,00 % soit 18 300 €
Guides-Conférenciers	7 200,00 €	Non subventionné
SOUS-TOTAL €	43 800,00 €	18 300,00 €

POSTES DIVERS NON SUBVENTIONNES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €
Fournitures	1 400,00 €
Documentation générale et technique	800,00 €
Cotisation 2012 ANVPAH	2 200,00 €
SOUS-TOTAL €	4 400,00 €

PROGRAMME D'ACTIONS SUBVENTIONNABLES

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES GLOBALES €	SUBVENTION DRAC	SUBVENTION REGION
Education artistique et culturelle	8 600,00 €	50 % (soit 4 300 €)	Jusqu'à 35 % soit 3010 €
Actions programmées	8 000,00 €	50 % (soit 4000 €)	Jusqu'à 35 % soit 2800 €
Editions de connaissance	10 000,00 €	50 % (soit 4000 €)	Jusqu'à 35 % soit 3500 €
Outils de communication	8 000,00 €	50 % (soit 5000 €)	/
Formation guides conférenciers	2 000,00 €	50 % (soit 1000 €)	/
Valorisation de l'architecture du 20ème siècle	6 000,00 €	50 % (soit 3000 €)	/
SOUS-TOTAL €	42 600,00 €	21 300,00 €	Jusqu'à 35 % (soit 9310 €)
TOTAL €	90 800,00 €	39 600,00 €	9 310,00 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
 Par le président de la communauté d'agglomération
 Transmis à la sous-préfecture, le 17/06/2013, n° 4375
 Publié au siège de la CAPC, le 17/06/2013

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La responsable du service juridique
 Nadège GROLLIER